

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation :

11 janvier 2022

Date d'affichage :

11 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 20 janvier 2022

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY

Absents excusés : Romain BELIGAT,

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL SOUS CONTRAT PRIVE

Le maire explique au conseil que les agents recrutés sur la base d'un contrat aidé relevant du droit privé ne peuvent bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les agents de la collectivité.

Il propose donc au conseil, afin de respecter le principe d'égalité, de mettre en place une prime de technicité et de qualité de service versée mensuellement, sur la même base que le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité soit un plafond maximal annuel de 1200 €.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

DECIDE de créer une prime de technicité pour les agents de droits privés

D'AUTORISER l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent de droit privé au titre de cette prime dans le respect des principes définis ci-dessus

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET